

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 7 décembre 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les procès-verbaux des assemblées tenues les 10 et 26 novembre 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche d'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	113 967.14
- Administration	4 328.20
- Sécurité publique	10 510.46
- Transport routier	62 257.31
- Hygiène du milieu	59 088.78
- Aménagement et urbanisme	12 148.48
- Loisirs et culture	8 952.24
- Financement	2 629.95
- Immobilisations/Investissements	100 146.47
Total :	374 029.03

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **École Masson** – Élèves du 3^{ième} cycle qui déposent et expliquent les résultats d'analyse d'eau faites en amont du chemin Craig sur la rivière Nicolet – Également offre de partenariat pour le projet « Un arbre, une vie » impliquant une participation financière de la Municipalité en 2010 au montant de \$200.00;

- **Carmen Martin-Roy** – Lecture et dépôt d'une lettre faisant part de ses préoccupations concernant la réalisation d'une piste d'auto-cross et moto-cross sur la propriété de Transport ATD;
- **André Tessier** – Clarifications concernant les « associations » d'individus au projet de moto-cross et auto-cross;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée;

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de novembre est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$487,572.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 5,281,849.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2406 – 2009 - Ville de Warwick** – Transmission d'un projet d'entente sur les loisirs pour 2010;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité adhère à l'offre soumise par la Ville de Warwick pour l'activité « piscine » et « tennis » et qu'à cet effet le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité l'entente soumise.

ADOPTÉ

- **2407 – 2009 - Barry Evans** – Offre de déneigement et épandage pour le chemin Broscomb à raison d'une somme de \$295.00 pour la saison 2009/2010;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte l'offre soumise et en acquitte le montant à raison d'une somme de \$170.00 immédiatement et d'une somme de \$125.00 dans les jours suivant l'assemblée du mois de mars 2010;

ADOPTÉ

- **2408 – 2009 - M.R.C. des Sources** – Transmission d'une copie du « Contrat de diversification et de développement » à signer entre les municipalités et le Ministère des Affaires municipales » - Résolution requise en autorisant la signature par le Maire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que le Maire soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité, en tant qu'intervenante, le « Contrat de diversification et de développement » tel que soumis par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire et par la Municipalité régionale de comté les Sources.

ADOPTÉ

- **2409 – 2009 - Ville d'Asbestos** – Demande d'appui à leur résolution adoptée concernant le projet souterrain de Mine Jeffrey;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Ville de Danville indique son appui à Mine Jeffrey dans son projet de mine souterraine, projet vital pour notre région et ce pour les mêmes raisons que celles invoquées par la Ville d'Asbestos dans sa résolution 2009-271 dont les considérant sont reproduit ci-après :

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Coulombe et la Coopérative des travailleurs de Mine Jeffrey travaillent avec succès depuis de nombreuses années à garder en opération la mine Jeffrey d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le maintien en opération de Mine Jeffrey passe par une nouvelle exploitation d'une mine souterraine et des investissements complémentaires pour finaliser l'aménagement de la mine souterraine et la mise en production (2010-2022);

CONSIDÉRANT les investissements substantiels de l'ordre de 120M \$ que Mine Jeffrey a pu faire dans le projet de mine souterraine mais qu'il manque encore du financement pour terminer le projet;

CONSIDÉRANT que la compagnie minière a de la difficulté à obtenir du financement malgré un plan financier 2010-2030 démontrant la rentabilité du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit son existence à l'exploitation de l'amiante chrysotile;

CONSIDÉRANT que le marché de l'amiante chrysotile dans le monde est solide et que Mine Jeffrey a pu conserver sa base de clientèle au fil des ans malgré ses difficultés financières (LACC, C-36) en octobre 2002;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a un besoin vital que le projet de mine souterraine soit réalisé incessamment; la mine Jeffrey étant le moteur économique de la ville et de la région;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet majeur pour Asbestos mais également pour le Québec puisqu'il représente à lui seul la survie de l'industrie de l'amiante au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de création de 450 emplois directs permanents pour Asbestos et sa région où le chômage est élevé;

CONSIDÉRANT que malgré les différentes crises de l'amiante, la Mine Jeffrey a toujours réussi à se maintenir en vie depuis 130 ans et à permettre à de nombreux travailleurs de garder un emploi jusqu'à leur retraite normale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ville d'Asbestos.

ADOPTÉ

- **2410 – 2009 - Trio étudiant Desjardins** – Invitation à participer à l'activité pour la saison 2010 et montant espéré est de \$2,500.00 – Participation 2008 et 2009 était de \$100.00 par étudiant avec maximum de \$800.00;

Considérant que la Municipalité embauche elle-même un certain nombre d'étudiants pour les activités de loisirs ou pour le département des travaux publics et ce sans subvention;

Considérant que le but du programme est de permettre à des employeurs grâce à ces subventions d'embaucher des étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité adhère financièrement à cette activité à raison d'une contribution de \$100.00 par étudiant de la Municipalité qui sera embauché jusqu'à concurrence d'une contribution maximale au programme de \$800.00;

Que les sommes ainsi engagées soient payables sur production d'un rapport d'activité à la fin de la saison estivale 2010.

ADOPTÉ

- **2411 – 2009 - Maison Des Jeunes** – Demandes diverses dont le recouvrement des murs avec du contre-plaqué avec estimation produite pour l'achat du matériel;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce à la demande déposée et autorise l'acquisition du nombre de panneaux requis (32 +ou -) et le matériel d'encrage (colle et/ou vis) et que l'installation soit laissée à la charge de l'organisme;

Également, l'organisme est autorisé d'utiliser l'appareil que possède la Municipalité pour procéder au « décapage » du plancher de son local.

ADOPTÉ

- **2412 – 2009 - Société d'habitation** – Budget révisé pour 2009 établissant la quote-part de la Municipalité à \$5,868.00 en lieu et place du montant prévu originellement de \$10,022.00;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité indique avoir pris connaissance du budget 2009 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec à l'occasion d'une correspondance datée du 6 octobre 2009 indiquant une quote-part pour la Municipalité d'un montant de \$5,868.00.

ADOPTÉ

- **2413 – 2009 - Etienne A. Boucher, député de Johnson** – Présentation d'un projet de résolution demandant au Gouvernement d'instituer une commission d'enquête sur les « allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité en accord avec les « considérant » reproduit ci-après :

Considérant : Les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

Considérant : que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

Considérant : que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

Considérant : que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

Considérant : que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

Considérant : que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

Considérant : que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

Considérant : que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

Considérant : que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

1° Demande au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction; et

2° Rappelle au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

ADOPTÉ

- **2414 – 2009 - Ministre des Affaires municipales** – Lettre informant de l'octroi d'une subvention au montant de \$61,524.00 (fédéral/provincial – 50-50) pour une dépense totale admissible de \$92,287.00 destinée à la réfection d'une partie de la toiture du centre communautaire Mgr. Thibault – Résolution requise;

Il est proposé par la Conseillère Francine I. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité autorise le Maire et/ou le directeur général de signer pour et en son nom tout document requis à la conclusion de l'entente nécessaire pour la réception de la subvention convenue et visant à permettre la réfection d'une partie de la toiture du centre communautaire Mgr. Thibault.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2415 – 2009 – Budget 2010** – Assemblée spéciale;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'assemblée spéciale sur le budget pour l'exercice financier 2010 soit tenue le 22 décembre 2009 à compter de 19h00.

Que la présente résolution tienne lieu d'avis de convocation et que tous les membres du Conseil renoncent à tout autre mode de signification et que l'avis public requis par la Loi soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- **2416 – 2009 – Comité consultatif d'urbanisme** – Dossier Transport ATD – Recommandations par le Comité suite à la visite des lieux – Demande d'André Tessier de reporter à l'assemblée de février toute décision;

Considérant qu'un amendement au règlement de zonage pour permettre l'implantation d'une piste d'auto-cross, moto-cross ou autre en zone agricole ne peut recevoir de certificat de conformité de la part de la M.R.C. des Sources suite aux négociations conclues avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que le Conseil reporte à l'assemblée de février 2010 toute décision concernant la possibilité d'un éventuel amendement au règlement de zonage.

- **2417 – 2009 – Travaux faits par Sintra** – Libération des sommes;

Considérant le décompte produit par la firme Teknika-HBA, le fait que les travaux sont terminés;

Considérant qu'il y aura production d'une caution d'entretien;

Considérant les recommandations contenues au décompte progressif #1;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité procède au paiement de la somme de \$353,290.00 taxes incluses pour la réalisation des

travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues Grove, Craig, Maple Grove, Sheldon, Cleveland, Comtois et Hémond.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2418 – 2009** – Développement Comtois – Vente de terrain à M.V.P. Construction Inc.;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité ratifie la promesse d'achat-vente datée du 2 décembre 2009 et signée au nom de la Municipalité par le Maire et le directeur général d'une part et par monsieur Martin Vallières pour M.V.P. Construction Inc. concernant le lot 207-82 à raison d'une somme de \$18.22 du mètre carré pour un montant total de \$13,327.93 plus taxes;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires et qu'ils soient également autorisés de faire toute déclaration requise.

ADOPTÉ

- **2419 – 2009** – Préposé à la patinoire – Offre de service par Michel Ferland;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité retienne les services de monsieur Michel Ferland tant pour la préparation et l'entretien de la patinoire sise sur le site du centre communautaire Mgr. Thibault que pour sa surveillance et ce à raison d'un taux horaire de \$10.00;

Qu'il soit autorisé de s'adjoindre l'aide d'un assistant aux besoins lequel sera rémunéré au taux de salaire horaire minimum.

ADOPTÉ

- **2420 – 2009** – Période des Fêtes - Fermeture des bureaux administratifs ;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 24 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclusivement, les journées de maladie ou vacances restantes servant à combler les journées non couvertes par les jours fériés.

ADOPTÉ

- **2421 – 2009** – Assemblées du Conseil en 2010 – Adoption du calendrier;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les assemblées du Conseil pour l'année 2010 aient lieu aux dates ci-après mentionnées savoir :

Assemblées régulières 2010		Assemblées Régulières 2010	
Janvier	Mercredi, 6 janvier	Juillet	Mardi, 5 juillet
Février	Mardi, 2 février	Août	Mardi, 3 août
Mars,	Mardi, 2 mars	Septembre	Mardi, 7 septembre
Avril	Mardi, 6 avril	Octobre	Lundi, 4 octobre
Mai	Mardi, 4 mai	Novembre	Mardi, 2 novembre
Juin	Lundi, 7 juin	Décembre	Lundi, 6 décembre

Qu'il soit procédé à la publication de ces dates dans le journal Les Actualités tel que requis par la Loi

ADOPTÉ

- **2422 – 2009 – Camionnette Ford Ranger – Remisage;**

Considérant que la camionnette Ford Ranger avait été acquise pour une utilisation estivale vouée à l'entretien des fleurs ornant les parcs, aménagements et terrains de jeux de la Municipalité;

Il est propose par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la camionnette Ford Ranger soit remise pour la période hivernale et que son utilisation soit soustraite du service des Travaux publics;

Ont voté en faveur : Bernard Laroche, Jean-Guy Dionne, Francine Girard

Ont voté contre : Michel Plourde, Lisette Fréchette et Germain Ducharme

Monsieur le Maire vote en faveur

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **2423 – 2009 – Chemins municipaux vs réforme cadastrale – Procédure en déclaration de propriété;**

Considérant que la mise en vigueur de la réforme cadastrale sur une portion du territoire de la Municipalité indique que certains chemins ou certaines rues dont l'entretien est assuré par la Municipalité ne seraient pas sa propriété par valables titres;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser de façon formelle et légale la propriété de ces chemins ou rues en faveur de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la firme d'avocats Martel,

Brassard, Doyon s.e.n.c. soit mandaté pour entreprendre les procédures légales appropriées pour que la Municipalité soit reconnue propriétaire officielle de ces voies de ces chemins et rues.

Que le Maire et/ou le directeur général soient autorisés de signer tous les documents nécessaires à cette effet et de faire toute déclaration nécessaire.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la présente assemblée soit ajournée au Mardi, 22 décembre 2009 immédiatement après l'assemblée sur le budget convoquée précédemment au cours de la présente assemblée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**